

# COMMUNIQUÉ

## **L'Institut canadien des actuaires réclame vitesse, cohérence et cohésion de la part des ministres des finances et des pensions en matière de réforme des pensions**

Ottawa, le 16 décembre 2009 – Les nombreux Canadiens qui sont profondément préoccupés par l'état de leur bien-être financier à la retraite surveillent attentivement les résultats de la rencontre prochaine des ministres provinciaux, territoriaux et fédéraux responsables des finances et des pensions, au cours de laquelle on se penchera sur la suffisance de l'épargne des Canadiens en vue de la retraite et sur les façons dont les gouvernements peuvent leur faciliter la tâche à cet égard.

En qualité de spécialistes des pensions et de l'épargne-retraite, les actuaires du Canada militent depuis plusieurs années en faveur d'une réforme du système de pensions canadien, en particulier en ce qui concerne la législation et la réglementation régissant les régimes de retraite à prestations déterminées.

Récemment, la profession publiait son plaidoyer en faveur d'une réforme des pensions dans un document intitulé *Rééquiper maintenant le système de pensions canadien défaillant, pour un meilleur avenir*. Parmi les 10 recommandations dans ce document, les actuaires réclament entre autres l'intégration des pensions à l'ordre du jour national, notamment la tenue d'un sommet national des ministres afin de discuter des enjeux et des solutions en matière de pensions, ainsi que des délais d'intervention. La rencontre sans précédent des ministres responsables des finances et des pensions qui se tiendra à Whitehorse au cours des deux prochains jours constitue un jalon important qui devrait préparer le terrain à un sommet approfondi sur les pensions au Canada.

Les actuaires canadiens estiment que cette importante rencontre devrait mener à des résultats clairs, entre autres :

- qu'on mette de côté les perspectives juridictionnelles et qu'on adopte une démarche et une compréhension communes à l'égard de notre système de pensions, de ses difficultés et des contributions requises de la part de chaque ministre en vue d'opérer les réformes nécessaires pour le système global;
- que l'on crée un consensus quant aux priorités, et que l'on établisse un délai pour résoudre les difficultés de manière cohérente et uniforme;
- que l'on développe une conception commune à l'égard de l'importance d'une action rapide, décisive et cohésive;

*Document 209132*

- que l'on appuie la réforme des contextes juridique, législatif et réglementaire afin de promouvoir le maintien, l'expansion et la création de régimes de retraite d'employeurs à l'échelle du pays;
- que les ministres, dans le cadre de leurs propositions, prennent en considération l'utilité et l'efficacité des régimes à prestations déterminées comme moyen d'assurer aux Canadiens un revenu de retraite et qu'ils veillent à ce que leur propositions offrent un terrain propice à ce type de régimes;
- que l'on s'entende sur l'avantage que présente pour les Canadiens l'harmonisation de la législation et de la réglementation à l'échelle du pays;
- que l'on s'engage à tenir des rencontres assidues des ministres responsables des finances et des pensions visant à simplifier le processus de réforme, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Alors que le pays continue de se relever de la crise financière et économique actuelle, nous sommes conscients du fait que les gouvernements doivent composer avec des priorités concurrentes. En tant qu'actuaire, nous savons qu'il n'existe pas de solution miracle à la myriade de difficultés auxquelles est confronté le système de pensions du Canada. Toutefois, les épargnes en vue de la retraite et les questions relatives aux pensions doivent figurer au sommet de la liste des priorités des gouvernements afin que soient préservées la santé de notre système de pensions à court, à moyen et à long terme et la protection de la sécurité financière des Canadiens.

-30-

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec :  
Josée Racette, (613) 236-8196, poste 107

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

[actuaire.ca](http://actuaire.ca)